

Quand l'impensable guide l'intervention. L'imprévisible accident mortel dans l'activité des agents de contrôle du travail

When the unthinkable guides the intervention. The unpredictable fatal accident during the activity of work-control agents

Emmanuelle Reille-Baudrin et Christiane Werthe

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/activites/595>

DOI : 10.4000/activites.595

ISSN : 1765-2723

Éditeur

ARPACT - Association Recherches et Pratiques sur les ACTIVités

Référence électronique

Emmanuelle Reille-Baudrin et Christiane Werthe, « Quand l'impensable guide l'intervention. L'imprévisible accident mortel dans l'activité des agents de contrôle du travail », *Activités* [En ligne], 10-1 | Avril 2013, mis en ligne le 15 avril 2013, consulté le 22 novembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/activites/595> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/activites.595>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Quand l'impensable guide l'intervention. L'imprévisible accident mortel dans l'activité des agents de contrôle du travail

Emmanuelle Reille-Baudrin & Christiane Werthe

CRTD (EA 4132), 41 rue Gay-Lussac, 75005 Paris

emmanuelle.reille_baudrin@cnam.fr - christiane.werthe@wanadoo.fr

ABSTRACT

When the unthinkable guides the intervention. The unpredictable fatal accident during the activity of work-control agents. The purpose of this article was to define what intervening means, on the basis of unexpected developments during an intervention on mental health requested by a Department of Work in France.

From the order to act through to the intervention, we examined use of the "instruction to the double" method, allowing us to analyze this intervention as a "sifting process" of ordinary work activity. This collective process made death thinkable and thus a subject for debate for the team. We analysed the clinical conditions implemented to support a positive framework for professionals: from morbid and individual accounts of the tragedy to collective objectification of a work practice in order to face up to the ever possible occurrence of a work accident.

We showed how the different steps of the intervention contribute to the affect civilization process in the unpredictable event of a mortal accident during the activity of work control agents.

KEYWORDS

affect, creation, conflict, development, health, intervention

Une direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP, aujourd'hui DIRECCTE), souhaitait dans le cadre du plan de santé au travail, mettre en œuvre un projet exploratoire de formation sur la prise en charge des risques psychosociaux pour des agents de contrôle du travail (inspecteurs et contrôleurs du travail). Elle a sollicité pour ce faire, en 2008, l'équipe de psychologie du travail et clinique de l'activité du CRTD. Initialement les commanditaires souhaitaient former et outiller ces agents de contrôle afin de leur permettre de mieux agir dans le cadre de leurs missions de prévention de la santé au travail. Préoccupés par la mise en place d'un cadre méthodologique favorable, un travail conjoint minutieux entre les commanditaires et les chercheurs du CNAM aboutit à un déplacement de la commande. D'une part, les échanges concernant le contexte du milieu professionnel, les enjeux de l'institution, ses missions historiques en matière de santé au travail, nous ont permis de mieux pointer la spécificité de ces professionnels du « travail » doublement concernés, pour leur propre activité et pour l'activité des autres dans les milieux qu'ils contrôlent. Les inspecteurs du travail peuvent être considérés historiquement comme les premiers analystes du travail. D'autre part, les méthodologies développées en clinique de l'activité les intéressent fortement. Cette proximité du milieu avec nos propres objets de recherche a eu un impact sur les développements de cette intervention. La convention signée par les deux parties s'intitule « l'inspection du travail face aux risques professionnels liés à la

santé mentale ». De septembre 2008 à juin 2009, elle fixe les conditions d'exécution de l'intervention centrée sur l'analyse de l'activité d'un groupe d'agents de contrôle volontaires. Cette intervention en plusieurs phases se poursuit encore aujourd'hui, en 2013, sous la forme d'une transmission des cadres théoriques et méthodologiques d'intervention en clinique de l'activité à un petit groupe d'agents engagés dès la première phase en 2008. Elle vise à installer les moyens d'un milieu durable, pris en charge par ces professionnels en direction de leurs collègues.

Nous nous centrerons dans cet article sur les deux premières phases de cette intervention (première convention et son avenant) et analyserons la fonction du dispositif d'intervention proposé pour agir dans ce cadre. Le paysage médiatique autour des risques psychosociaux qui est à l'origine de cette intervention dans ce milieu spécifique a offert la possibilité d'innover. Les enjeux partagés par l'organisation du travail et l'équipe de recherche autour du paradoxe d'un donné social fort et conflictuel et d'une alternative toujours possible pour un développement des conditions de santé mentale au travail ont permis que se dessinent les contours d'une intervention pensée comme expérimentation vivante et vitale d'un espace créatif propice à la santé.

Dans un deuxième temps, nous interrogerons la méthode mobilisée, *l'instruction au sosie*, et son déploiement durant l'intervention, comme un découpage opératoire, organisationnel et temporel (Clot, 1999, 2001 ; Odonne, 1981). L'intervention sera alors analysée comme un processus de tamisage de l'activité ordinaire de travail des professionnels suivi d'un temps de décantation nécessaire à l'obtention d'un précipité collectif.

Nous développerons les choix opérés par les intervenants (les deux auteurs de l'article), leurs actions, mais aussi leurs doutes, leurs décisions en acte, dans ce processus où intervenir signifie rendre pensable l'impensable, civiliser les affects liés au surgissement toujours possible de la mort dans son travail quotidien. Nous proposerons de voir comment le drame de l'accident mortel du travail, pris dans les mailles de ce tamis, finira par s'imposer comme organisateur de cette intervention. Nous verrons comment les intervenants tentent de construire les conditions d'un déplacement permettant de passer des récits mortifères singuliers à l'objectivation collective d'un geste de métier pour faire face au drame. Ce changement d'échelle nous conduira à des découpages opératoires s'articulant sur le déplacement d'un processus psychique individuel caractérisé par une position héroïque, du risque et du coût d'une défense collectivement entretenue par un rituel d'adoubement, vers la construction collective d'artefacts permettant de développer un rapport professionnel indispensable, affecté, mais efficient, au corps de l'accidenté.

Pour conclure, nous reviendrons sur la perte collectivement consentie et travaillée de la peur, de la mort et du sang, perte vitale pour mener à bien ses missions d'agent de contrôle du travail confronté à l'accident mortel, et sa transformation en un acte trivial qui civilise le drame.

1.- L'intervention : Expérimentation vivante et vitale d'un espace créatif

De la commande à l'action dans le milieu, se dessinent les contours d'une intervention envisagée comme occasion de vivre une expérience créative autant pour les commanditaires, les intervenants que pour les professionnels concernés. Un comité de suivi prévu par la convention et composé des deux intervenants, du directeur de l'équipe scientifique, des membres de la direction régionale du travail et des directions départementales, ainsi que de deux représentants du groupe d'agents de contrôle, s'est réuni régulièrement. Ces deux représentants, porte-parole du groupe, se sont relayés pour assurer cette fonction et dialoguer avec les membres du comité de suivi, tout en préservant la confidentialité du contenu des séances de travail. Ainsi l'avancement de l'intervention, ses effets et ses perspectives ont été

au cœur des préoccupations du comité de suivi et leur ont permis, en fin d'intervention, de décider d'un prolongement, un avenant qui fixait les conditions d'accompagnement du groupe vers la transmission de cette expérience vécue et des ressources qu'elle a permis de dégager à l'ensemble des agents de contrôle de la région. Cette transmission et ses effets dans le milieu sont à l'origine de la troisième phase de cette intervention, encore en cours à ce jour.

1.1.- Créer l'intervention à partir du donné

La phase de l'intervention qui nous occupera s'inscrit donc dans cette commande initiale d'une direction régionale du travail soucieuse d'outiller ses inspecteurs du travail pour mieux prévenir les risques psychosociaux dans les milieux professionnels sous leur contrôle. L'intervention, pensée comme expérimentation d'un espace de créativité, s'est dégagée dès les premières analyses de la commande. La créativité telle que nous l'avons envisagée s'entend non comme l'habileté particulière nécessaire à la création d'une œuvre exceptionnelle, mais comme ce qui permet à chacun de se sentir vivant, responsable et engagé dans le monde (Winnicott, 1988). Le destin de cette intervention aurait pu être scellé autrement si nous avions répondu positivement à ce besoin légitime d'outillage, ou si nous avions renoncé à intervenir en raison de l'énonciation initiale qui ne s'inscrivait pas, à première vue, de façon congruente avec nos approches théoriques et méthodologiques. Mais la proximité de nos objets de travail respectifs, à savoir l'Homme au Travail, nous a permis de penser qu'inventer ensemble les conditions d'une action était possible. Les conditions sociales, historiques et institutionnelles étaient favorables pour créer à partir de ce donné (Winnicott, 2002). Un donné marqué par un paysage médiatique incontournable et envahissant, promouvant un outillage psychologisant et modélisé, a été pris en compte pour mieux s'en émanciper. Pari risqué, mais qui d'emblée inscrit l'intervention dans une singularité socialement éprouvée. Ce qui a été « bricolé » dans cette première phase l'a été à partir, mais aussi contre, des instruments d'action en usage, des prêts à agir fonctionnels insistants et des possibles à dégager à partir d'interventions déjà réalisées, mais jamais reproductibles à l'identique. Bricolage donc, qui nous a conduit, après un long travail collaboratif avec les commanditaires, à imaginer cette intervention comme un détour, une expérience à vivre. Nous avons ainsi proposé un espace d'expérimentation qui permette aux agents de contrôle de vivre collectivement, et pour eux-mêmes, une action de prévention des risques psychosociaux et de construire ensemble les ressources supplémentaires attendues par les commanditaires afin d'assurer leurs missions de prévention pour la santé des autres au travail. L'intervention avait pour première visée d'organiser les conditions qui permettraient aux inspecteurs du travail de vivre cette expérience de santé comme un moyen indirect, après l'avoir touché du doigt pour soi-même, de mieux prévenir la santé d'autrui dans le cadre de son travail.

1.2.- Un donné mis à l'épreuve de déplacements

Ce retournement, à partir de la première énonciation de la commande en termes d'outillage pour prévenir les risques à celle d'une expérience de santé, a imposé de forts déplacements aux commanditaires. Parti prenant de cette création, ils devaient s'y retrouver suffisamment pour la porter et la soutenir face aux impératifs et arbitrages financiers, pour prendre aussi le risque d'une échappée des modèles dominants et partagés, et enfin pour accepter la remise en jeu, toujours possible, de l'organisation du travail telle qu'elle fonctionnait jusqu'alors. L'intervention envisagée comme espace possible de création collective peut devenir un moyen d'atteindre de nouveaux buts pas nécessairement prescrits par la direction et ainsi être une occasion de conflit, mais aussi de développement de l'organisation dans son ensemble, liée à la création par le collectif de nouveaux enjeux de travail.

Déplacements importants aussi pour les intervenants qui devaient, dans cette création, développer une conception de la santé débordant le cadre théorique de la clinique de

l'activité et faire de l'hétérogénéité épistémologique une ressource pour l'intervention. L'introduction des travaux de Winnicott, comme répondant à cette conception de l'intervention en tant qu'espace de créativité et de santé, a permis d'initier un dialogue avec notre cadre théorique¹. Une clinique de l'activité qui considère que la santé au travail est nourrie par les conflits, désaccords, controverses et qui, en intervention, vise leurs développements collectifs. Avec Winnicott, l'approche de la santé est telle que les valences positives comme négatives des sentiments remplissent une fonction dynamique et favorable à la santé : « La vie d'un individu sain se caractérise autant par des peurs, des sentiments conflictuels, des doutes, des frustrations que par ses aspects positifs. L'essentiel est que l'homme ou la femme se sente vivre sa propre vie, prendre la responsabilité de son action ou de son inaction, se sente capable de s'attribuer le mérite d'un succès et la responsabilité d'un échec » (Winnicott, 1988, p. 30).

Dans le cadre de la santé au travail, cette approche permet de formuler la proposition suivante : l'essentiel est qu'ensemble, le collectif se sente capable de s'attribuer autant le mérite d'un succès que la responsabilité d'un échec parce que les professionnels ont pu développer collectivement les moyens pour y faire face individuellement dans l'action, quitte à dépasser les normes en vigueur dans le métier. C'est d'ailleurs ce à quoi nous engageait Canguilhem lorsqu'il écrivait : « Ce qui caractérise la santé c'est la possibilité de dépasser la norme qui définit le normal momentané, la possibilité de tolérer des infractions à la norme habituelle et d'instituer des normes nouvelles dans des situations nouvelles » (Canguilhem, 2005, p. 130). Construction donc d'une conception de la santé qui impose confrontation et controverses théoriques et qui supportera l'intervention envisagée comme espace de créativité. Donnée et créativité d'un côté avec Winnicott (1988, 1992, 2002) et norme de l'autre (Canguilhem, 1947). Opposition moins marquée qu'il n'y paraît à première vue. En effet pour Canguilhem technique et création sont bien liées lorsqu'il écrit que « créer » consiste à concevoir « réellement un effort pour fuir le milieu qui ne peut qu'être moyenne et milieu » (1947, p. 129). Pour cet auteur, la résistance du travailleur aux « mesures qui lui sont imposées du dehors doivent donc être comprises autant comme des réactions de défense biologique que comme réactions de défenses sociales et dans les deux cas comme des réactions de santé » (Idem.). Il est donc important que les professionnels « saisissent le sens de leur travail et se situent eux-mêmes au sein du nouveau milieu, c'est-à-dire en fin de compte qu'ils réfèrent à eux-mêmes le milieu en même temps qu'ils se soumettent à ses exigences » ; conditions à partir desquelles le professionnel « cesse de se sentir objet dans un milieu de contrainte pour s'apercevoir sujet dans un milieu d'organisation » (Canguilhem, 1947, p. 129).

Conditions et déplacement recherchés par l'intervention mise en place pour les professionnels concernés. Lorsque nous avons suggéré, lors d'une présentation aux éventuels volontaires, de leur offrir un cadre d'intervention qui permette de « vivre collectivement et pour soi-même une expérience de santé », nous avons produit un détour qui reposait sur les conceptions de la santé et de la créativité citées précédemment. Intervention que nous envisagions à partir de l'hypothèse suivante : la condition de la santé de chacun au travail dépend des ressources disponibles. Cette proposition heurtait d'emblée leurs attentes explicites : attentes rivées sur les formes habituelles de répondant des institutions aux problèmes professionnels, sur des formations visant la transmission directe de méthodes et/ou outils. Si l'on en juge par l'engagement d'un groupe de dix agents de contrôle volontaires pour cette intervention, l'attente des formes habituelles du donné social n'exclut pas, bien au contraire, la curiosité et l'envie de créer collectivement de nouveaux espaces, et d'y créer ensemble les moyens de faire vivre et se développer le métier en soi et dans le collectif, une manière indirecte de se sentir sujet dans son milieu et son organisation.

¹ Ce cadre théorique, permettant d'approcher la question de la santé au travail, développé par Clot est au centre de son dernier ouvrage (Clot, 2010) et des recherches de l'équipe clinique de l'activité.

2.- L'intervention : un travail de civilisation de l'impensable

L'intervention mise en œuvre s'installe au plus près des situations professionnelles ordinaires. En s'approchant de l'activité quotidienne des professionnels, elle propose de se centrer sur les détails par le regard inhabituel d'un tiers, tiers ignorant et curieux. Ce point de vue extérieur au milieu, cette ténacité de l'intervenant à voir et à comprendre pour pouvoir se substituer virtuellement au professionnel lors d'un remplacement fictif sont au cœur même de la méthode mobilisée : l'instruction au sosie (Oddone, 1981 ; Clot, 1999, 2000, 2001). La situation de transmission se déroule à partir d'une consigne simple : « *Suppose que je sois ton sosie en situation de devoir te remplacer demain, quelles sont les instructions que tu dois me transmettre afin que personne se s'avise de la substitution* ». Celui qui ne sait pas, le sosie, pousse le professionnel à se « décoller » de l'activité pour mieux s'y confronter, à s'en séparer artificiellement. La méthode s'inscrit dans la tradition des méthodes indirectes portées par Vygotski. Elle « clarifie non l'entièreté des sensations vécues, mais un de leurs aspects seulement », « elle isole, analyse, sépare, abstrait une seule propriété » (Vygotski, 1999, p. 166). La méthode des instructions au sosie ne vise donc pas l'analyse de l'entièreté de l'expérience vécue des professionnels, mais celle d'une séquence précise, choisie de son activité. Ce choix, moins que de réduire l'ampleur de l'expérience, offre une similarité de fonctionnement proche du « caractère limité de notre expérience immédiate, parce que tout le psychisme est construit sur le modèle d'un instrument qui choisit et isole certains aspects des phénomènes » (idem. p. 167).

Cette transmission à ce supposé sosie, ici un des intervenants chercheurs, se déroule en présence du groupe de pairs. En fin d'instruction, l'instructeur est invité à interroger son activité à partir de la séquence et transmise au supposé sosie. Activité propre, « personnelle et personnalisante » qui « prend source et s'enracine chez chacun » (Tosquelles, 2009, p. 25). Ce qui a été dit en instruction, repris à chaud par le professionnel, rebondit alors dans le collectif et se déforme, épaissi par les échanges et points de vue variés. Chacun est donc renvoyé à son activité, déjà déplacée par cette situation de transmission insolite, pour mieux s'en écarter. La méthode indirecte permet de soutenir ce décollement (Vygotski, 1985, pp. 39-47).

L'intervention et son déploiement méthodologique permet que se développe entre activité propre et activité partagée dans le milieu professionnel, une activité d'un troisième type : l'activité dialogique du collectif de professionnels sur ces activités transmises en instruction, et ce à différents temps de l'intervention. Les concepts théoriques sont, dans cette perspective, les instruments de conception et de réalisation des interventions. Ainsi, les concepts de « collectif » et de « métier » sont organisateurs et soutiens du cadre clinique mis en œuvre pour l'ensemble de l'intervention (Clot, 2008). Sortie de la réalisation du travail quotidien, déplacée dans ce cadre méthodologique, l'activité change de statut, et ce faisant, ses buts et ses mobiles varient au fil des reprises par le sujet et le groupe de pairs. L'activité ainsi transmise et les moyens d'action qu'elle révèle deviennent objets du dialogue, objets de pensée et moyens de développement collectif de l'activité personnelle. Chacun pouvant alors mieux réaliser seul ce qu'il sait que d'autres font aussi, vivent aussi. Le collectif est donc, dans un premier temps, lié au dispositif d'intervention construit à partir du groupe de pairs. Dans un deuxième temps, c'est son déploiement à l'extérieur qui est recherché, entre chacun durant les échanges, puis en chacun dans des formes où l'activité singulière mêlée à celle des autres s'éprouve, se jauge et se développe avec créativité.

Nous allons regarder maintenant comment avec la méthode mobilisée, l'instruction au sosie, le collectif servira d'instrument dans l'intervention pour permettre de retravailler un donné jusqu'alors impensable à titre personnel, mais auquel chacun était confronté. Mis en dialogue dans le groupe, ce donné connaîtra un déploiement collectif, répondant fonctionnel pour l'activité personnelle de chacun.

2.1.- Intervenir : l'activité passée au crible du tamis

La méthode indirecte des instructions au sosie est envisagée comme un instrument dans ce cadre méthodologique. Nous tenterons une perspective novatrice en référence à Vygotski sur cette fonction instrumentale spécifique que cette méthode permet. Nous l'assimilerons à un instrument qui choisit et isole, s'approchant donc du fonctionnement du psychisme. Si l'entièreté est bien impossible à embrasser et heureusement, car « un œil qui verrait tout pour cette raison ne verrait rien ; une conscience qui aurait conscience de tout, n'aurait conscience de rien, et la conscience de soi, si elle avait conscience de tout, n'aurait conscience de rien » (Vygotski, 1999, p. 167), le cadre méthodologique cherche à offrir à ce qui n'a pas pu être isolé à un moment donné de pouvoir l'être, une seconde chance en somme à tout ce qui n'a pas pu être, en situation, retenu. Une méthode instrumentale, un tamis, permettant au sujet et au collectif de filtrer ensemble, à partir de séquences d'activité, des points saillants, d'y revenir et s'y confronter, mais aussi de laisser se déposer et décanter des affects indicibles, des paroles impensables, des pensées en jachère, qui pourront, le moment venu, être repris.

Si l'on suit Vygotski lorsqu'il écrit à propos du psychisme qu'il est « l'organe qui choisit, le tamis qui filtre le monde et le transforme de telle sorte qu'il soit possible d'agir » (1999, p. 167) et lorsqu'il définit la méthode indirecte comme ce qui permet, à partir de ce qui a été filtré, de reconstruire ce qui est passé au travers, ou à partir de ce qui a été réalisé dans l'activité concrète de questionner ce qui aurait pu être, on peut avancer que le sosie, dans l'ensemble de l'intervention, mais surtout au fil des instructions, rabat dans le tamis ce qui n'a pas pu être retenu en situation, ces autres possibles.

Le côté « friand de détails » du sosie au cours de l'instruction, son point de vue volontairement naïf sur la situation rapportée, ses questions précises et centrées sur la manière de faire du professionnel, ravivent la séquence d'activités, en fait un duplicata déjà transformé par sa présence dans le dialogue. Il lui adjoint d'emblée un point de vue différent, celui de quelqu'un à qui le plus d'éléments doit être transmis puisqu'il ne sait, *a priori* rien de l'activité, du métier, de ses conditions d'exercice. Le sosie, par les détails qu'il réveille, qu'il sollicite, convoque, rapporte dans le tamis ce qui, en situation concrète de travail a pu passer au travers et qui, sans ce cadre aurait pu rester aux confins de la conscience.

Les échanges à chaud avec les pairs sont un autre tamisage. Ils permettent de revenir autrement sur des propos rapportés dans l'instruction. Et certains de ces propos sont retenus par le groupe et deviennent alors objets de dialogue dans le groupe de pairs. Se multiplient ainsi les chances de récupérer, dans ce tamis, des éléments qui seraient passés au travers sans l'appui instrumental de la méthode.

Enfin, la succession des séquences d'activité présentées dans les instructions au sosie par chacun des participants augmente encore les extraits des filtrages individuels susceptibles de soutenir une activité collective, partagée, de soutenir le développement d'une conscience sociale à propos d'un travail partagé. Là s'affirme la constitution, mais aussi la consolidation du collectif. Les différentes étapes liées au cadre méthodologique permettent de faire varier le maillage de ce tamis. Le professionnel choisissant une séquence d'activité parmi tous les possibles de son expérience règle le maillage initial, le sosie intervenant resserre ces mailles par ses questions de détails lors de l'instruction, réveillant ce qui n'est plus nécessaire et encombrerait celui qui réalise l'activité, les questions du groupe adossées au métier partagé font encore varier le tamisage. Les enregistrements, ces traces audio puis leurs transcriptions par chacun permettent, au fil du travail d'élaboration qui se poursuit pour chacun entre les séances collectives, d'autres réglages. Ainsi chaque professionnel, à la manière d'un historien, interprète ces traces, qui sans se vouloir exhaustives font que « cependant l'histoire reste une science du passé reconstruit par ses traces et non une science des traces du passé » (Vygotski, 1999, p. 161). L'interprétation des traces par chacun donne lieu à des écrits qui sont partagés dans le groupe lors des séances. Le métier est alors reconstruit collectivement à partir de ces traces. Chacune de ces étapes ajuste et règle ce tamisage.

Les stimulations des intervenants, leurs relances, le travail régulier sur les matériaux qu'ils réalisent permettent un filtrage d'une autre nature : celui de tout ce qui est resté collé aux parois du tamis, ce qui retenu dans l'instruction même, n'a pas été repris spontanément par l'instructeur ou ses collègues. Nous y reviendrons à partir de l'exemple des accidents mortels du travail. Lorsque nous disons « collé aux parois du tamis », nous entendons par là ce qui a été dit en instruction et qui n'a pas été relevé, ce qui s'est glissé là, au cœur des transmissions au sosie et qui n'a pas été retravaillé, ou pas pu être retravaillé à chaud ou au fil des premiers dialogues. Le travail que nous réalisons à partir des matériaux est un repérage de l'inexploré par les professionnels : résidus de vécu en jachère, suspendus dans un oubli impossible puisqu'ils ont laissé traces et donc toujours susceptibles de rejaillir.

Les différentes étapes du dispositif méthodologique, transmission enregistrée, écoute, ré-écoute, retranscription, lecture de la retranscription, commentaires écrits, échanges à chaud avec les collègues et reprise de ces échanges les semaines suivantes participent au travail de filtrage. La méthode des instructions au sosie a pu être envisagée comme un instrument du développement du collectif parce que l'intervention offrait un temps suffisant à son déploiement, temps nécessaire au dépôt des extraits filtrés en fonction de leur densité, de leur gravité, de leur importance au cœur du travail quotidien des inspecteurs et contrôleurs du travail engagés dans cette étude. La temporalité, liée au cadre institutionnel de mise en œuvre de cette recherche, a été essentielle. On comprendra que ce qui n'a pas été retenu spontanément par les professionnels ne peut être rapporté brutalement, rapidement, par les intervenants. Il faut du temps pour engager ce travail à partir des premiers extraits, ceux que les professionnels attrapent d'eux-mêmes dans le filet de leur instruction, leurs premiers fils tirés pour approcher le réel. Mais il en faut encore plus pour apercevoir, découvrir, ce qui est là, collé sur la toile de fond des instructions au sosie, mais qui ne peut être repris tel quel, si rapidement. Entre l'exigence du sosie dans le cadre de l'instruction et la bienveillance nécessaire indispensable à accompagner l'élaboration, on peut dire que la tension est permanente et que le temps joue favorablement pour faire, de cette tension, une force propulsive pour le collectif et déjouer le risque, toujours possible, de renforcer des mécanismes de défense.

2.2.- Intervenir : développer le pensable pour soutenir l'impensable

Dans cette intervention, « L'inspection du travail face aux risques professionnels liés à la santé mentale », le social a parlé fortement et a contribué à définir les séquences d'activité choisies pour les instructions au sosie. Les intervenants ont tenu à distance la question initiale de la commande concernant les risques psychosociaux. Cette distance choisie dans un premier temps était liée à l'hypothèse qui a soutenu ce travail : faire vivre au collectif, par les détours des détails du travail ordinaire, une expérience de santé avec l'idée que ce détour pourrait s'avérer être une ressource pour développer ensemble les conditions de leur santé au travail. Pourtant, les instructions portant sur des séquences précises du travail ordinaire de ces professionnels ont presque toutes été traversées par la question des accidents graves ou mortels. Mais si l'on reprend notre image du tamis, c'était là, présent, paroles impensables, matière impossible à travailler dans un premier temps. C'est par l'activité la plus générique que les agents de contrôle du travail sont entrés pour reconstruire quelque chose du réel, avec cette question qui les occupait tous : comment les collègues font, eux, lorsqu'ils sont sur la même activité ? Les missions des agents de contrôle du travail les convoquent, nous l'avons évoqué sur la prévention de la santé au travail. L'accident du travail est l'actualisation de l'impossible prévention absolue de ce qui est par définition² imprévisible, l'accident. Il est une tension extrême, un point de collision entre un prescrit de prévention et un réel imprévisible. L'accident du travail est inscrit historiquement dans le métier, et depuis le 9 avril 1898 dans une loi sur la responsabilité des employeurs et le dédommagement financier

² Accident : événement fortuit, imprévisible (Dictionnaire Le Robert, 1995)

(Bulletin de l'inspection du travail, 1898). Cette loi établit la notion de risque professionnel lequel engage la responsabilité de l'employeur et pose la question de l'indemnisation forfaitaire. Deux dérives attachées à cette loi mettent les agents de contrôle en tension : la normalisation du risque qui s'oppose à leur mission de prévention et la « tarification » du corps. Cette tarification objective le conflit social et vital logé au cœur du travail pour lequel les agents de contrôle sont missionnés et ce faisant elle nourrit un conflit d'une autre nature : conflit interne pour chaque agent confronté à l'accident mortel du travail et aux affects non tarifables liés à la confrontation avec ce que le travail fait de pire, la mort.

Le cadre clinique de notre intervention auprès du groupe d'agents de contrôle volontaires s'initie par une présentation de la méthode, du cadre déontologique, du déroulement et de l'organisation des séances d'analyse collective. C'est alors que sont mises en dialogue entre les professionnels les séquences sur lesquelles chacun souhaite revenir. En lien d'une part avec les enjeux de l'intervention et d'autre part avec les questions vives de métier que chacun souhaite porter au débat, certaines sont retenues collectivement pour les instructions au sosie. Toutes les séquences choisies ouvraient, directement ou non, la question de la prévention des accidents du travail, graves ou mortels dans l'activité ordinaire et quotidienne de travail. Ces séquences, sur lesquelles ont porté les instructions au sosie, contenaient toutes en puissance le drame ou la peur de l'accident du travail, mais aucune ne l'abordait frontalement. La présence de cette question se trouvait pour chacun à la lisière de l'activité retenue. Ainsi, ont été analysées les séquences suivantes :

- Visite inopinée d'un garage pour un contrôle en matière d'hygiène et sécurité où l'accident du travail est potentiellement évitable par la visite.
- Entretien lors d'une permanence à l'inspection avec une salariée qui se plaint de harcèlement moral, ayant plusieurs fois menacé d'attenter à ses jours et sollicitant vivement d'être entendue par l'inspecteur du travail.
- Convocation d'un employeur suite à la chute d'une employée dans un escalier sans rampe : accident du travail aux conséquences graves, révélées après-coup, pour la salariée.
- Enquête dans une entreprise à la demande du parquet pour prêt illicite de main-d'œuvre et marchandage : qui poursuivre en cas d'accident du travail ?
- Intervention de conciliation entre un employeur et un salarié.
- Instruction d'un dossier suite à plusieurs suicides et tentatives de suicide dans la même entreprise.
- Enquête contradictoire pour une salariée accusée de vol par un employeur : accusation aux effets, *a posteriori*, imprévisibles.
- Contrôle des habilitations électriques à la suite de plusieurs accidents par électrisation : accidents du travail évitables par le contrôle des formations requises et conséquences en cas de non-respect des réglementations ?
- Rendez-vous avec le secrétaire d'un CHSCT à propos d'une enquête à conduire pour « actes auto-agressifs », « pour ne pas parler de suicide » dira l'agent de contrôle.
- Établissement d'une déclaration d'accident.

Si les intervenants portaient, à cette présence des drames toujours possibles du travail, une attention particulière, il en était autrement pour le groupe qui tenait à distance cette question. L'accident du travail grave ou mortel était là dans le tamis des instructions, mais impossible à prendre directement, évité par les professionnels. Le long travail sur les instructions a construit dans un premier temps les moyens de penser ensemble à partir des extraits tamisés sur des thèmes variés, de restaurer le collectif, le solidifier à partir de questions pensables, dicibles, partageables. Ces thèmes retenus et développés au fil des échanges ont solidifié peu à peu les bases d'un collectif à partir de l'activité envisagée comme la plus ordinaire, quotidienne, générique. Ils s'agissaient de thèmes traversant l'activité de chacun, des

questions que chacun se posait, une avancée pour nous dans le sens du développement du genre d'activités des agents de contrôle du travail. Nous citerons pour exemple quelques thèmes : la question de l'impartialité ; la nécessité de fermer les yeux sur certaines choses pour parvenir à voir et à faire ce qu'on s'est fixé ; le risque, toujours possible, de passer à côté ; la question du choix de traiter ou de ne pas traiter une demande ; l'attitude professionnelle à développer face à la souffrance exprimée.

C'est à la dernière rencontre de la première phase de l'intervention, en fin de première année, sans savoir alors si l'intervention aurait le prolongement demandé par les agents au comité de suivi, que l'accident du travail, grave ou mortel, a été évoqué brièvement, frontalement, pour la première fois, alors qu'il était dès le début de l'intervention dans le tamis de presque toutes les instructions. Évoqué à la limite du cadre, en toute fin de dernière séance, laissant ce sujet grave s'exprimer brutalement comme un invité indésirable de dernière minute. La mort brutale, sitôt convoquée, se voyait repoussée.

2.3.- Quand l'intervention soutient une controverse avec la mort

C'est au deuxième temps institutionnel de l'intervention, après la signature de l'avenant confirmant la poursuite du travail, que la mort est revenue. Son surgissement dans les dialogues au sein du collectif fut encore plus brutal ou plutôt, plus proche du réel, sous une forme moins philosophique, moins désincarnée. Son introduction sans ménagement s'est faite à partir d'un écrit adressé par l'un des agents de contrôle au groupe, à propos de la confrontation aux corps des accidentés, morts, souvent violemment, en situation de travail. Ce texte écrit a fait l'objet d'un vif échange dans le collectif. Nous dirons volontiers que l'accident du travail, grave ou mortel, s'est parlé pour la première fois quand le collectif suffisamment développé pouvait soutenir une élaboration collective sur la difficile question de la confrontation à un mort, quand les affects forts liés à cette question pouvaient se travailler non plus seulement par le développement de sentiments personnels, mais comme une question professionnelle. Des professionnels des métiers du funéraire l'expriment ainsi « Face à la peur, les compagnons des morts ont ainsi inventé leur propre genre professionnel, dans une partition où se conjuguent le déni et la ruse, l'honneur viril et la maîtrise professionnelle, la réponse communautaire et l'échappée dans le rire » (Trompette & Caroly, 2004, p. 1). Ils diront même « un geste professionnel ». Dès le début de l'intervention l'accident grave ou mortel, et avec lui la mort, étaient restés là collés au fond du tamis. Nous allons revenir pour développer cette question sur deux extraits d'instruction dans lesquels l'accident de travail, grave ou mortel, entre par effraction et s'infiltré dans la transmission au sosie.

2.3.1.- Le travail ordinaire et l'urgence de l'accident mortel

La transcription écrite de ces extraits gomme la tension palpable à ces moments précis du cours de l'instruction, tant pour le sosie que pour l'instructeur. Dans ces extraits les intervenants-sosies choisissent de ne pas revenir directement sur cette entrée brutale de l'accident du travail dans la situation d'instruction, en privilégiant le fait de rester sur la consigne de départ qui suppose un remplacement aussi proche que possible des manières de faire du professionnel.

Extrait n° 1 : Un rendez-vous lors d'une permanence

Sosie³ : L'autre personne qui l'accompagne, le frère, je lui adresse la parole ?

Instructeur⁴ : Non. Tu ne t'adresses qu'à madame Charpentier⁵. Même s'il commence à trop intervenir... Tu considères que toi, tu le tolères parce que Madame Charpentier est venue

3 Le sosie est l'un des intervenants.

4 L'instructeur est un agent de contrôle du travail qui transmet suivant le protocole de la méthode des instructions au sosie, comment le remplacer dans la situation professionnelle rapportée.

5 Le nom de la personne citée a été changé par l'agent de contrôle du travail.

avec lui. Mais s'il commence à être trop embêtant, tu vas lui faire comprendre que soit il se tait soit il s'en va.

Sosie : J'ai cette possibilité ? Je lui dis de se taire ou de partir ?

Instructeur : Oui. Tu lui dis dans des formes courtoises, mais il faut lui faire comprendre que c'est le rendez-vous de Madame Charpentier et que lui... bon, ben...d'autant plus qu'il n'est pas salarié de l'entreprise donc il ne va rien apporter au débat.

Sosie : Je le regarde à peine sauf quand il commence à devenir envahissant ? Là je me permets ?

Instructeur : Oui, tu lui dis quelque chose du genre : « je vous remercie. Vous êtes venu avec Mme Charpentier, mais il serait bon de laisser Mme Charpentier parler sinon on ne va pouvoir s'en sortir. »

Sosie : D'accord. Je peux affirmer ça tranquillement ?

Instructeur : Oui

Sosie : Pendant que j'ai cet entretien et alors que je suis quand même assez préoccupée par le fait d'obtenir ces faits qui vont me permettre de savoir ce que je vais pouvoir faire, il y a des choses qui peuvent se passer ? Le téléphone peut sonner ?

Instructeur : Non. À moins qu'il y ait eu un accident du travail mortel ou très grave et que le téléphone ait sonné au secrétariat. À ce moment-là, la secrétaire peut venir te dire qu'il y a eu cet accident du travail. C'est vraiment la seule circonstance qui peut faire que l'entretien soit interrompu. Sinon, le téléphone pourrait sonner, mais tu le laisseras sonner, il sera rebasculé sur le secrétariat.

Sosie : Rien, finalement, pendant ce temps, ne risque de tomber.

Instructeur : Non, sauf l'hypothèse de l'accident, mais ça n'arrive pas tous les matins.

Sosie : Donc j'ai pas du tout d'inquiétude sur la tranquillité de cet entretien.

Instructeur : non.

Sosie : À part peut-être le frère ?

Extrait n° 2 : L'instruction d'un dossier par l'agent de contrôle du travail

Instructeur : Et bien, tu arrives au bureau.

Sosie : J'arrive au bureau, il y a du monde ? Il y aura des urgences à traiter, malgré ce que je me suis fixée ?

Instructeur : Alors, c'est possible qu'il y ait des urgences à traiter. Ceci dit, toi, ton objectif, ce vendredi, ça va être de pouvoir traiter ce dossier-là. Donc, sauf urgence ultime.

Sosie : Qu'est ce que je fais des urgences ?

Instructeur : Et bien la seule urgence qui pourrait justifier que tu ne traites pas, c'est qu'il y ait un accident grave et que tu doives aller faire une enquête.

Sosie : Là, je laisse tomber le dossier ?

Instructeur : Mais autrement, tu te dis dans ta tête qu'il n'y a aucune autre urgence que ça parce qu'autrement tu ne vas jamais réussir à finir.

Sosie : Et je veux finir là ?

Instructeur : Tu veux finir.

Sosie : J'ai vraiment dans la tête qu'il faut que je finisse ?

Instructeur : Oui, tu veux finir.

Deux infiltrations dans ces passages, deux urgences « ultimes » qui se glissent là, en toile de fond des instructions, en possibles évoqués puis repoussés. Cette difficile question était juste évocable à ce moment-là de l'intervention, comme à la limite du cadre, à la périphérie de l'espace collectif. Cette question grave de l'accident mortel était là, bien présente, mais sous la forme d'histoires personnelles insupportables, indicibles en l'état, impensable à titre personnel.

2.3.2.- L'accident mortel, entre traitement d'urgence et mise à distance

C'est après plus de dix-huit mois de travail que ces extraits imperceptibles, ces accidents toujours possibles, cette tension du pire qui peut surgir, de l'insupportable dont chaque agent de contrôle du travail porte en lui la trace, le souvenir vécu ou relaté par les pairs, ont été repris, ont fait l'objet de controverses dans le groupe. C'est, il nous semble, quand le collectif a pu se constituer les bases d'une histoire partagée entre eux, que l'accident mortel a pu se parler. Mais cette fois pas en tant que résidus mortifères de vécus singuliers, mais

comme faisant partie du métier et nécessitant l'ajustement collectif de geste de métier pour y faire face. Les accidents du travail graves et mortels ont pu alors faire l'objet d'échanges dans le collectif, de controverse avec la mort entre professionnels de la prévention des risques, dont voici un extrait :

A⁶ : Avec l'accident mortel, le temps s'arrête, il faut qu'on y soit.

B : L'AT⁷ mortel, c'est le seul moment où je m'autorise à tout laisser. Quand l'AT est signalé par le service de police, on peut demander à la police de rester sur les lieux, ça peut se faire.

C : J'ai eu un AT grave, le SAMU était là. Prise par l'émotion, j'ai très mal fait mon enquête. Il était tombé sur 18 mètres. Tout le monde était mal. J'ai fait des photos, mais, mêmes elles, étaient désordonnées. À chaud, il y a une masse d'information mal exploitée. Sur le coup, il y a des infos dans tous les sens. Il ne faut pas trop vivre les choses.

A : Il vaut mieux attendre que le corps soit bâché, qu'on s'épargne...

C : Chez nous il vaut mieux être dans le genre et attendre, c'est mauvais genre !

D : Par rapport à ces histoires de mort, le fait qu'il faille y aller, j'étais assez choquée. Y a des collègues qui demandent à voir les photos, un côté assez voyeuriste.

A : C'est une forme de trophée ! Moi, j'évite, je fais tout pour ne pas voir le corps.

C : Mais on l'a déjà dit, là on est du côté des Zorro.

A : Moi, la silhouette au sol me suffit, mais l'AT mortel, je ne connais pas un collègue qui ne se précipite pas. Les réactions varient, parfois le repli, parfois la star « mon AT mortel » !

Après cet échange, a suivi un écrit de la part de l'un des professionnels, adressé au groupe en vue de poursuivre le dialogue lors d'une séance suivante :

« Il est rarement dit en formation que nous serons confrontés dans notre métier à la mort, ni comment nous devons gérer ces moments-là. Lorsque nous sommes appelés sur un accident du travail mortel, il faut se déplacer assez rapidement afin de pouvoir faire les constats sans que l'employeur ait le temps de « préparer » une version des faits qui l'arrange, ni de déplacer ou de modifier le matériel en cause (machine, échafaudage roulant, etc.)

Lorsqu'on va faire une enquête sur un accident du travail mortel, souvent le corps est encore là. Du coup, malgré la consigne de se déplacer rapidement, si on ne souhaite pas voir le corps, il faut quand même attendre un peu avant de se déplacer, ce qui n'est pas toujours bien vu de notre hiérarchie. Même quand on attend un peu, de toute façon, le corps est souvent là, mais au moins, il est bâché, ce qui n'empêche pas déjà de voir des choses traumatisantes : du sang en grande quantité, le corps qu'on devine sous la bâche, des morceaux de corps, des parties de membres, etc. Souvent ces visions sont traumatisantes, mais on en parle peu, car dans notre corps, l'accident du travail mortel est plutôt considéré comme quelque chose de valorisant dont on peut se vanter. Le premier accident du travail mortel fait partie du rite de passage en quelque sorte. Au retour, tout le monde nous demande ce qui s'est passé, on raconte nos constats, les circonstances, éventuellement on étale le côté « gore » de l'accident, mais on ne raconte pas ce que l'on a ressenti, comment on a eu du mal à garder nos esprits après ce que l'on a vu, à mener l'enquête, à interroger les collègues et amis de la victime qui ont vu et qui sont choqués ».

L'abandon d'une position héroïque héritée de l'histoire ne peut se faire rapidement (Reille-Baudrin & Werthe, 2010). C'est le long travail du collectif, à partir des instructions, sur des questions de travail ordinaire qui a permis au fantôme troublant de l'accident de travail grave ou mortel de sortir de l'ombre. L'abandon de la position héroïque intenable ou très coûteuse à long terme, « du côté des Zorro », n'est possible sans effondrement que lorsque le collectif constitue pour chacun une ressource suffisante. Érigée en mécanisme collectif de défi contre l'impensable, en « rite de passage », cette position ne peut s'abandonner à titre personnel sans risquer de mettre en péril le sujet et l'organisation collective visant à prévenir le

6 A, B, C, et D sont quatre agents de contrôle du travail qui dialoguent à partir des séquences d'instructions au sosie.

7 AT : accident du travail

traumatisme en le socialisant. La prévention des effets délétères du travail, des accidents du travail, la protection des salariés est un prescrit de l'inspection du travail : prescrit aux dimensions historiques, sociales, institutionnelles, prescrit que le collectif a pu discuter, redéfinir, pour mieux le mettre en œuvre. Passer de la bravade partagée comme un moyen de pouvoir supporter ce qui pousserait chacun à fuir, à la bravoure de s'y confronter collectivement et avec ménagement, c'est réintroduire dans ces situations dramatiques les affects refoulés collectivement travaillés.

À notre dernière rencontre un des inspecteurs a raconté à ses collègues comment, appelé pour un accident du travail mortel alors qu'il était en visite avec un autre collègue dans une entreprise, il avait pris le temps, se remémorant les points de vue énoncés dans le groupe, de manger un sandwich avec son collègue avant de se rendre sur les lieux, se préservant ainsi de la vue du corps, confrontation inutile dans le cadre strict des missions, et plus encore susceptible de désordonner les moyens d'action de l'inspecteur comme le relatait un agent dans l'échange cité : « Prise par l'émotion, j'ai très mal fait mon enquête ». En prenant le temps de manger avec un collègue un sandwich, il contourne la confrontation au corps non bâché sans risquer pour autant que les conditions de l'accident mortel soient « maquillées » avant son arrivée. Ce temps de restauration, aux deux sens du terme, fut la forme donnée par le professionnel à ce nécessaire travail de civilisation du drame, nécessaire pour pouvoir se confronter et réaliser au mieux le travail attendu. Cet acte n'a été possible que parce qu'il redouble une première réalisation verbale collective, une pratique par la parole. C'est ainsi que dans un tout autre milieu professionnel, « les pompiers deviennent hyperopérants dès leur arrivée sur les lieux de l'intervention, sans se laisser envahir par l'émotion suscitée par la situation, puisque l'attention peut être focalisée sur la technique qui doit être appliquée. (...) Par le langage, les pompiers pratiquent les gestes qui seront posés et développent ainsi l'intelligence qui sera déployée en situations presque toujours nouvelles et imprévues » (Douesnard & Saint-Arnaud, 2011, pp. 40-41).

2.3.3.- De la restauration du collectif au travail de civilisation des affects

Au cours des séances de travail avec les agents de contrôle, nous constatons que plus les instructions sont du côté du genre professionnel, des manières habituelles de faire, plus on ouvre la possibilité que les élaborations collectives touchent autant l'activité possible, impossible, ordinaire, plus on permet après-coup que se développent aussi des moyens d'action singulière y compris dans les situations les plus difficiles, les plus dramatiques. La méthode des instructions au sosie sert ici d'instrument de restauration du collectif, autant pour traiter les problèmes du travail ordinaire que les drames du travail, auxquels sont confrontés les agents de contrôle du travail. Alors que le groupe s'oriente vers une poursuite de cette intervention, un des professionnels a adressé au collectif un nouvel écrit à propos des accidents du travail, trace d'une élaboration qui se poursuit en chacun et dans le collectif, trace aussi du fait que les manières d'agir ne sont jamais définitivement stabilisées de sorte qu'il existe toujours la possibilité de créer, partager de nouvelles façons d'agir. C'est en ces reprises et ces développements par le collectif des manières de faire au mieux son travail que se nichent les ressources pour la santé. La responsabilité du bien faire et par contre coup le risque de mal faire n'est plus alors une affaire personnelle, mais le fruit d'une élaboration collective, une affaire de métier.

« Pour le moment, je n'ai jamais assisté à la présence d'un cadavre sans bâche et je croise les doigts pour que ça ne m'arrive pas, car je sais d'avance que je ne le supporterai pas. Je suis du genre à vomir ou à m'évanouir, bref, à avoir un comportement un peu incongru et pas très digne de l'importance de notre mission à ce moment-là. J'imagine par avance à quel point je culpabiliserais ! Par contre, j'ai déjà eu à m'occuper de plusieurs accidents du travail mortels. Mon sentiment par rapport à la mort dans notre travail, c'est surtout que ça m'oblige à rentrer dans l'intimité des gens, la crudité du cadavre (même bâché), les souffrances de la famille, le choc des collègues. Ça m'oblige à prendre conscience à quel point le travail est dangereux (...). Par ailleurs, je crois qu'en général si nous avons une

utilité, si nous sommes pris au sérieux, c'est bien à ce moment-là, lors d'un AT mortel. Ce sont des circonstances qui nous donnent raison, sur la prévention, sur l'existence du risque, c'est à ce moment-là que nous ne sommes pas seulement des empêchements de tourner en rond et que nous trouvons une légitimité indiscutable ».

C'est là, dit l'agent de contrôle, que « nous avons une utilité ». Le métier, ses fonctions sociales et ses ressorts psychologiques sont dans ces cas extrêmes rapportés au sens même de l'action dans le monde. Mais, pour les nouveaux, ceux qui entrent dans le métier, ces fonctions pratiques, techniques, psychologiques et sociales ne sont pas d'emblée disponibles. Que disent (ou ne disent pas) les agents les plus expérimentés ? Entre l'attitude de fanfaronnade, de détresse, de déni, que peut faire celui qui débute ? S'il s'en tient à la prescription, que disent les textes ? Que faire quand le réel, le pire, le rattrape : la charge émotionnelle prend le dessus quand il s'agit de répondre à l'injonction d'aller sur les lieux. « Il faut qu'on y soit... C'est le seul moment où je m'autorise à tout laisser ». Et, « bien qu'on en parle peu dans notre corps », ce sont les paroles des collègues qui assument un rôle formateur par les souvenirs vécus relatés. Parfois le repli, parfois la « star » et « je ne connais pas un collègue qui ne se précipite pas ». Mais tout n'est pas dicible, il y a ce que l'on raconte et ce que l'on ne raconte pas au retour d'un constat. La multiplication des histoires personnelles insupportables, rites de passage des uns et des autres, constitue une mémoire dont chacun dispose, mais qui n'épargne personne. Entre la fonction partagée d'un rituel défensif instauré et la souffrance personnelle qu'il peut générer, l'intervention a permis que se développe la conflictualité par la voix d'une controverse collective et qu'un travail de civilisation des affects puisse se mener. Le conflit social du travail dans sa version la pire, le conflit de l'activité impossible de prévention totale, le conflit subjectif et pulsionnel que chacun entretient avec la vie et la mort se sont rouverts et développés. L'intervention a permis de développer un répondant collectif à l'impensable individuel (Nathan, 1995). C'est alors que s'est manifesté le façonnage personnel d'une manière singulière d'agir face au drame. L'agent de contrôle, retrouvant de l'assurance et du répondant, assume ses choix et, en retour, est susceptible d'enrichir le genre professionnel : il écrit avoir pris le temps, « se remémorant les points de vue énoncés dans le groupe, de manger un sandwich » avec son collègue avant de se rendre sur les lieux, se « préservant ainsi de la vue du corps, confrontation inutile dans le cadre strict des missions... ».

Pour conclure

Nous mesurons avec cet exemple, combien la santé au travail peut se trouver dans une impasse lorsque les résidus mortifères de vécus singuliers mènent la danse, mais aussi combien l'ajustement collectif de gestes professionnels effectués jusqu'alors dans le déplaisir, peut favoriser la vitalité du métier, développer le pouvoir d'agir autant dans les situations les plus graves que dans celles plus ordinaires du travail quotidien. Intervenir signifie pour nous soutenir et accompagner le développement de cette conflictualité vitale, gage d'un apprivoisement collectif de la peur du drame civilisé, par la trivialité d'un sandwich partagé, devenu ici formidable instrument psychologique. Si le travail soumet toujours les professionnels à des imprévus, des obstacles, des résistances du réel, voir des drames comme c'est ici le cas, ces épreuves portent en elles des destins jamais scellés d'avance. L'intervention en clinique de l'activité, cherche à revenir, dans un cadre déplacé, sur ces épreuves du réel auxquelles les professionnels doivent faire face afin de leur permettre de développer leur pouvoir d'agir. Le sandwich est ici une forme de ce développement. Il peut paraître rustre, mais il n'est ni nouveau ni particulier, déjà mis en lumière par les professionnels des métiers du funéraire, dont nous avons parlé, et qui l'expriment ainsi : « Quand on a un coup dur ou qu'on en a marre, on fait une bonne bringue, une bonne bouffe et on le fait pendant quinze jours s'il le faut » (Trompette & Caroly, 2004, pp. 23-24), pas nouveau non plus « dans l'histoire de la médecine. On sait que chez le futur médecin et chez le futur infirmier, on s'applique d'abord à faire perdre la peur de la mort et

du sang (...). La pratique du travail thérapeutique peut-être – entre autres méthodes – un bon lieu d'exercice où cette peur peut être perdue et métabolisée avec succès » (Tosquelles, 2009, p. 92). L'intervention peut également assurer cette fonction. Ici, elle a permis que cette peur se métabolise collectivement. Le sandwich partagé, pour mieux affronter et supporter « la crudité du cadavre » et le sang, symbolise cette création.

BIBLIOGRAPHIE

- Bulletin de l'Inspection du travail. http://travailemploi.gouv.fr/IMG/pdf/Loi_du_9_avril_1898.pdf
- Canguilhem, G. (1947). Milieu et normes de l'homme au travail. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Paris: Editions du Seuil.
- Canguilhem, G. (2005). *Le normal et le pathologique*. Paris: PUF.
- Clot, Y. (1999). Ivar Oddone : les instruments de l'action. *Les territoires du travail*, n° 3, 45-52.
- Clot, Y. (2000). La formation par l'analyse du travail : pour une troisième voie. In B. Maggi (Ed.), *Manières de penser, manières d'agir en éducation et formation* (pp. 133-156). Paris: PUF.
- Clot, Y. (2001). Méthodologies en clinique de l'activité. L'exemple du sosie. In M. Santiago Delefosse, & G. Rouan (Eds), *Les méthodes qualitatives en psychologie* (pp. 125-147). Paris: Dunod.
- Clot, Y. (2008). *Travail et Pouvoir d'agir*. Paris: PUF.
- Clot, Y. (2010). *Le travail à cœur. Pour en finir avec les risques psychosociaux*. Paris: La découverte.
- Douesnard, J., & Saint-Arnaud, L. (2011). Le travail des pompiers : un métier au service de l'autre. *Travailler*, n° 26, 35-53.
- Nathan, T. (1995). *Rituels de deuil, travail du deuil*. Paris: La pensée sauvage.
- Oddone, I. (1981). *Redécouvrir l'expérience ouvrière. Vers une autre psychologie du travail ?* Paris: Éditions sociales.
- Reille-Baudrin, E., & Werthe, C. (2010). Le développement du collectif : un moyen durable de prévention de la santé au travail ? *Nouvelle revue de psychosociologie*, n° 10, 209-221.
- Tosquelles, F. (2009). *Le travail thérapeutique en psychiatrie*. Toulouse: Eres.
- Trompette, P., & Caroly, S. (2004). En aparté avec les morts... Peur, larmes et rire au travail : les métiers du funéraire. *Revue Terrain*. n° 43, dossier « Peurs et menaces », Paris: Maison des Sciences de l'Homme, <http://terrain.revues.org/1836>.
- Vygotski, L. (1985). La méthode instrumentale en psychologie. In B. Schneuwly, & J.-P. Bronckart (Eds.), *Vygotski aujourd'hui*, (pp. 39-47). Lausanne: Delachaux & Niestlé.
- Vygotski, L. (1997). *Pensée et langage*. Paris: La Dispute.
- Vygotski, L. (1999). *La signification historique de la crise en psychologie*. Lausanne: Delachaux et Niestlé.
- Winnicott, D.W. (1988). Vivre créativement. In *Conversations ordinaires* (pp. 43-59). Paris: Gallimard.
- Winnicott, D.W. (1992). *De la pédiatrie à la psychanalyse*. Paris: Payot.
- Winnicott, D.W. (2002). La créativité et ses origines. In *Jeu et réalité. L'espace potentiel* (pp.127-161). Paris: Gallimard.

RESUME

Cet article propose de définir ce qu'intervenir signifie à partir des développements inattendus d'une intervention dans le cadre de la santé mentale au travail pour une direction régionale du travail.

Depuis la commande jusqu'à l'action dans le milieu professionnel, nous interrogerons le déploiement de la méthode des *instructions au sosie* qui guide l'intervention et permet de l'analyser comme un processus de tamisage de l'activité ordinaire de travail jusqu'à, collectivement, rendre pensable et discutable la confrontation professionnelle avec la mort.

Nous analyserons l'intervention à partir des conditions mises en place d'un cadre susceptible de soutenir un déplacement favorable aux professionnels : passer de récits mortifères singuliers à l'objectivation collective d'un geste de métier pour faire face au drame toujours possible de l'accident du travail. C'est le processus de civilisation des affects liés au surgissement imprévisible de l'accident mortel dans l'activité des agents de contrôle du travail qui sera, ici, étudié dans le déroulement de l'intervention.

MOTS-CLES

affect, création, conflictualité, déplacement, intervention, santé

REFERENCEMENT

Reille-Baudrin, E., & Werthe, Ch. (2013). Quand l'impensable guide d'intervention. L'imprévisible accident mortel dans l'activité des agents de contrôle du travail. *Activités*, 10(1), 112-126, <http://www.activites.org/v10n1/v10n1.pdf>

Article soumis le 12 décembre 2011, accepté pour publication le 12 décembre 2012